



Location saisonnière maison

Par **Bobyyy18**, le **14/08/2021** à **01:37**

Bonjour

J'ai loué une maison de vacances et lors de l'entrée dans les lieux le propriétaire m'explique que pour fermer la porte d'entrée il faut lever la porte pour tourner la clef dans la serrure, si non la serrure ne ferme pas.

Après quelques jours, en voulant fermer la porte j'ai levé la poignée comme indiqué et la poignée a fait un tour, comme quand on foire un pas de vis.

Que pensez vous de cette situation ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **14/08/2021** à **08:18**

Bonjour,

Vous aviez la possibilité de le noter sur un EDL à l'entrée dans la location, non obligatoire, mais recommandé.

Si vous êtes toujours dans les lieux, il conviendrait d'alerter de suite le propriétaire en faisant le lien avec l'information reçue de sa part et en évoquant la vétusté le cas échéant.

En effet, un propriétaire doit vous délivrer une location en état.